



---

**ARRETE N° ARI\_2025\_230**

---

**Direction Générale des Services**

**Réf. : AZ/CR/CS**

**Nomenclature : 5.4.2**

**PORTANT RETRAIT DE DELEGATION DE FONCTION A MADAME  
EMILIE BLACHIER-BAIARDI, CONSEILLERE MUNICIPALE  
DELEGUE**

**Le Maire de la commune de BOLLENE (Vaucluse),**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-18, L2122-20 et L2122-23,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 exécutoire,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, un certain nombre de ces compétences,

Vu l'élection de madame Emilie BLACHIER-BAIARDI, en qualité de conseillère municipale, lors de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2020,

Vu l'arrêté municipal n° ARI\_2020\_229 du 12 août 2020, portant délégation de fonction à madame Emilie BLACHIER-BAIARDI, conseillère municipale déléguée,

Vu la demande de madame Emilie BLACHIER-BAIARDI d'être déchargée des fonctions qui lui ont été déléguées par le-dit arrêté et ce pour convenance personnelle,

Considérant que, dans un souci de bonne administration, il convient de faire droit à cette demande,



---

**ARRETE N° ARI\_2025\_230**

---

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** – L'arrêté municipal n° ARI\_2020\_229 portant délégation de fonction à madame Emilie BLACHIER-BAIARDI, conseillère municipale est rapporté et cesse de produire ses effets à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025.

**ARTICLE 2** – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes – 16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES cedex 09 – dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3** – Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée, et dont une ampliation sera transmise à monsieur le Préfet de Vaucluse.

Bollène, le 01 mai 2025

**Anthony ZILIO**

**Maire de Bollène**



Reçu en Préfecture le : 07/05/2025
Affiché le min en ligne le 07/05/2025
Notifié le :
Exécutoire le :